

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 27 juin 2016

N° 2016-11

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil seize, le 27 juin à 9 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation : 8 juin 2016		

Présents : MMES BOURDONCLE, MAGNANI, MAURIEGE, MM. ALBUGUES, BESIERS, GONZALES, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, MOLLE, WEILL.

Absents excusés : MME BAREGES, MM. ALAZARD, BERTELLI, BONHOMME, BONsang, DEPRINCE, SAZY.

Assistaient à la séance : MME LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Départemental), M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets).

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 - 2016

Le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le projet de décision modificative n° 2 joint en annexe :

Mouvements entre comptes :

- Virement entre comptes :
+162 000€ à l'article 773 (produits exceptionnels)
+162 000€ à l'article 64111 (rémunération principale).
- Virement entre comptes :
-5 000€ au chapitre 022 (dépenses imprévues)
+5 000€ au chapitre 65 -article 6558- (dépenses obligatoires).
- Ajustement du compte 74751 :
+55 324€ à l'article 74751 (participation de rattachement)
Ajustement de virement entre sections dû au solde du mouvement ci-dessus :
+55 324 de recette d'ordre à l'article 023 (virement à la section d'investissement)
+55 324€ de recette d'ordre à l'article 021 (virement de la section de fonctionnement).

Cette décision modificative a pour objet essentiel de prendre en compte certains virements de crédits entre lignes budgétaires. Ces opérations sont strictement équilibrées en dépenses et recettes.

*

**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la Décision Modificative n°2 selon le détail figurant en annexe.

Fait et délibéré le 27 juin 2016



Le Président,

Michel WEILL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 02

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 16

Nombre de membres présents 10

Nombre de suffrages exprimés 10

VOTES : Contre / Pour 10

Date de convocation : 08/06/2016

L'an , le , le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , Président.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 64111-812 : Rémunération principale (PT)		162 000.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		162 000.00 €		
D 022-812 : Dépenses imprévues Fonct	5 000.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	5 000.00 €			
D 023-812 : Virement section investissement		55 324.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		55 324.00 €		
D 6558-812 : Autres dépenses obligatoires		5 000.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		5 000.00 €		
R 74751-812 : Particip du GFP de rattachement				55 324.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				55 324.00 €
R 773-812 : Mandats annulés (exerc. antérieu				162 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				162 000.00 €
Total	5 000.00 €	222 324.00 €		217 324.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2182-812 : Matériel de transport		55 324.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		55 324.00 €		
R 021-812 : Virement de la section de fonct				55 324.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				55 324.00 €
Total		55 324.00 €		55 324.00 €
Total Général		272 648.00 €		272 648.00 €

Certifié exécutoire par , Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .
ont signé les membres présents

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

10 AOUT 2016